

Chronique du Grenelle, février 2011

jeudi 3 février 2011, par [Yveline Nicolas](#)

2010 était l'année internationale de la biodiversité. Elle a vu la création de l'IPBES, la plateforme intergouvernementale science-politique pour la biodiversité, dont on attend un rôle comparable à celui du GIEC pour le climat. Au niveau français, les lois Grenelle ont-elles renforcé la stratégie nationale pour la biodiversité mise en place en 2004 ?

Les Perspectives mondiales de la biodiversité publiées par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), indiquent que « La perte massive de biodiversité est de plus en plus probable, et entraînerait avec elle une forte réduction du nombre de services essentiels fournis aux sociétés humaines puisque plusieurs points de basculements sont près d'être franchis ». Cela signifie que certains dommages sont irréversibles, avec des risques de réactions en chaîne. Il s'agit par exemple de l'effondrement de plusieurs écosystèmes de récifs coralliens, avec un impact sur la chaîne alimentaire ; du dépérissement de vastes zones de forêt amazonienne, avec des conséquences néfastes pour le climat mondial et le risque d'une extinction généralisée d'espèces ; de la modification de l'état de nombreux lacs d'eau douce provoquant des proliférations d'algues qui asphyxient de nombreux poissons... Or le rapport établi dans le cadre de l'initiative *économie verte* du PNUE et présenté à la conférence internationale de Nagoya en octobre, affirme que 40% de l'économie mondiale dépend de la nature.

En France, l'étalement urbain en constante progression fragmente les territoires, isolant de plus en plus de populations animales ou végétales. La pollution, notamment par l'agriculture intensive, est une autre cause majeure d'atteintes à la flore et à la faune, avec les infrastructures routières. Le Grenelle a mis en place la *trame verte* pour assurer des continuités territoriales, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, complétée par une *trame bleue* formée des cours d'eau et de bandes végétalisées autour. Un *plan national d'action pour les zones humides* a été lancé en avril, visant notamment à développer des pratiques agricoles adaptées pour les prairies. Les aires d'alimentation de 500 captages d'eau potable identifiés devront être protégées d'ici 2012. Le *plan Ecophyto 2018* vise à réduire progressivement l'usage des pesticides de 50%, « si possible ».

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) a chargé un groupe de travail d'examiner les subventions et aides d'origine fiscale ou non ayant un impact sur la biodiversité. La loi Grenelle prévoit en effet que le gouvernement présente au Parlement une évaluation de l'impact environnemental des aides publiques, qui devraient être progressivement revues pour qu'elles n'incitent pas aux atteintes à l'environnement dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de la pêche ou de l'aménagement du territoire.

La biodiversité près de chez nous

La sauvegarde de la biodiversité nécessite la participation citoyenne, que ce soit en matière de concertation pour décider de l'aménagement du territoire et des infrastructures, ou par des actions quotidiennes dans notre environnement immédiat, y compris en zone urbaine. Ainsi la Ligue Roc met en place un réseau de *points Oasis nature*. « Un parc, un jardin, une terrasse, un balcon, un lieu où la nature sera respectée et pourra se développer. Quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riche et diversifiée ». A condition bien sûr que les jardiniers amateurs renoncent aux produits toxiques. La campagne du ministère du développement durable *Jardiner autrement* donne des conseils. De son côté, l'Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides lance sa cinquième édition de la *Semaine pour les alternatives aux pesticides* du 20 au 30 Mars 2010.

Mais, comme toujours en France, différents arbitrages viennent en contradiction des ambitions écologiques. Ainsi le développement de l'agriculture biologique est un élément déterminant pour la biodiversité. Pourtant le projet de loi de finances pour 2011 réduit de 4.000 à 2.000 euros le montant du

crédit d'impôt sur le revenu, dont bénéficient les agriculteurs convertis à l'agriculture biologique. Sera-t-il possible dans ce contexte d'atteindre l'engagement du Grenelle de 6 % de la surface agricole française en bio en 2012 - alors que seulement 2,6 % des surfaces le sont actuellement ?

Yveline Nicolas
Coordinatrice de l'association Adéquations
ynicolas.adequations.org

En savoir plus :

- <http://www.fondationbiodiversite.fr>
- <http://www.biodiversite2010.fr>
- <http://www.roc.asso.fr>
- <http://www.jardiner-autrement.gouv.fr>
- <http://www.collectif-acap.fr>
- <http://www.kokopelli.asso.fr>
- <http://www.semencespaysannes.org>

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Rubrique [Grenelle](#)
- Derniers articles sur le thème [Biodiversité](#)